



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

SEANCE REGULIERE DE LA MUNICIPALITE REGIONALE DE COMTE
LA VALLEE-DU-RICHELIEU, TENUE AU SIEGE SOCIAL DE LA
M.R.C., AU 630 RUE RICHELIEU, LE JEUDI 2 MAI 1985.

Etaient présents:

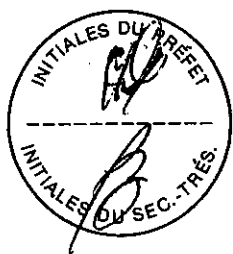
Monsieur Honorius Charbonneau, préfet
Monsieur André-Guy Trudeau, préfet suppléant
Monsieur Jean Carrière, conseiller suppléant
Monsieur Ferdinand Borremans, conseiller
Monsieur Julien Bussière, conseiller
Monsieur Michel Chapdelaine, conseiller
Monsieur Jean-Claude Beaudoin, conseiller suppléant
Monsieur René Gendron, conseiller
Monsieur Marcel Lacoste, conseiller
Monsieur Yves Ménard, conseiller
Monsieur Bertrand Poulin, conseiller
Monsieur Jean Tanguay, conseiller
Monsieur Frédéric Trépanier, conseiller
Monsieur Wildor Vigeant, conseiller
Monsieur Pierre Bélanger, secrétaire-trésorier
et directeur général

Etaient absents:

Monsieur Claude Bégin, conseiller (remplacé par
monsieur Jean Carrière)
Monsieur Paul Bousquet, conseiller
Monsieur Marcel Dulude conseiller (remplacé par
monsieur Jean-Claude Beaudoin)

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du
4 avril 1985
3. Adoption du règlement #8-3 amendant le R.C.I.
4. Objectifs de la Proposition Préliminaire
d'Aménagement
5. Gestion des déchets
6. Avis de conformité au R.C.I. pour le prolongement
de l'autoroute 35
7. Demande d'amendement au R.C.I.: ville de Carignan
8. Demande d'amendement au R.C.I.: ordre des
arpenteurs-géomètres du Québec
9. Autoriser le coordonnateur au schéma à assister
au congrès de l'A.Q.U.
10. Choix d'un imprimeur pour les études spécifiques
11. Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif
d'aménagement, assemblée du 15 avril 1985
12. Compensation financière pour les membres du C.C.A.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

13. Bordereau #41 des comptes à payer
14. Correspondance
15. Affaires publiques
16. Varia
17. Levée de l'assemblée

ITEM 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

85-623

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Michel Chapdelaine
APPUYE PAR Monsieur Yves Ménard

ET RESOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel que
rédigé par le secrétaire-trésorier en y ajoutant les
items suivants:

- 16.1 Règlement d'emprunt #700, ville de Mont-St-Hilaire
- 16.2 Règlement d'emprunt #1067-85, #1068-85 et
#1072-85, ville de Beloeil
- 16.3 Résolution de la S.P.R.S.
- 16.4 "Berges Neuves"

ADOPTE A L'UNANIMITE

ITEM 2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
REGULIERE DU 4 AVRIL 1985

85-624

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Frédéric Trépanier
APPUYE PAR Monsieur Wildor Vigeant

ET RESOLU QUE le procès-verbal de la séance régulière du
4 avril 1985 soit et est adopté tel que rédigé par le
secrétaire-trésorier.

ADOPTE A L'UNANIMITE

ITEM 3. ADOPTION DU REGLEMENT #8-3 AMENDANT LE R.C.I.

85-625

ATTENDU QUE le règlement #8 règlement de contrôle
intérimaire est en vigueur depuis le 22 juin
1983;

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter un amendement au
règlement de contrôle intérimaire en ce qui a
trait à la marge minimale de dégagement du
Richelieu en zone agricole;

ATTENDU QUE selon l'article 72 de la Loi 125, un
règlement modifiant le règlement de contrôle
intérimaire peut être adopté;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'aménagement, à son
assemblée du 15 octobre 1984, recommande au
Conseil de modifier le règlement à cet effet;

Reçu au M.A.M.
le 13 mai 85

Approuvé le
17 juillet 1985



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par le conseiller René Gendron à la séance régulière du 7 mars 1985;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 66, une copie du projet de règlement a été envoyée, pour avis, à chacune des municipalités le 18 mars 1985;

ATTENDU QU'aucune municipalité nous a fait parvenir de commentaires sur le sujet

EN CONSEQUENCE

85-625
(suite)

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Frédéric Trépanier
APPUYE PAR Monsieur Yves Ménard

ET RESOLU par le conseil de la municipalité régionale de comté La Vallée-du-Richelieu QUE le règlement #8-3, amendant le règlement de contrôle intérimaire (règlement #8) soit et est statué comme suit:

Article 1

Le premier paragraphe de l'article 11.2.2 est changé pour le paragraphe suivant:

"Sur les rives de la rivière Richelieu comprises dans une bande de quinze (15) mètres, calculée à partir de la ligne naturelle des hautes eaux, à l'exception du territoire à l'extérieur des zones agricoles telles que définies au chapitre 10, où la bande n'a que dix mètres."

Article 2

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOpte A L'UNANIMITE

ITEM 4. OBJECTIFS DE LA PROPOSITION PRELIMINAIRE D'AMENAGEMENT

Puisque ce sujet a déjà été traité dans une assemblée antérieure et que tous les objectifs ont été discutés, le directeur général informe le Conseil qu'il présentera une esquisse de la Proposition Préliminaire d'Aménagement lors de la prochaine séance régulière soit le 6 juin 1985.

ITEM 5. GESTION DES DECHETS

La table de concertation des élus, formée de deux représentants pour chacune des trois M.R.C. (Lajemmerais, Champlain et La Vallée-du-Richelieu) impliquées dans le dossier de la "Gestion des déchets", a estimé le coût maximum des études à 100 000.00 \$. Ainsi le coût maximum imputable à la M.R.C. La Vallée-du-Richelieu est de 25 000.00 \$.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

Les membres du Conseil conviennent que chacune des municipalités adopte une résolution à l'effet que chaque municipalité s'engage à défrayer la part qui leur revient à raison d'un coût maximum estimé à 0.25 \$ par contribuable.

Copie de la résolution adoptée par chacun des conseils locaux doit être acheminée à la M.R.C.

ITEM 6. AVIS DE CONFORMITE AU R.C.I. POUR LE PROLONGEMENT DE L'AUTOROUTE 35

85-626

ATTENDU QUE monsieur le Ministre délégué au Développement et la Voirie des régions, demande au Conseil un avis de conformité, conformément à l'article 149 de la Loi 125, pour le projet de prolongement de l'autoroute 35;

ATTENDU QU'un tel projet représente pour notre territoire, et en particulier pour le secteur Sud, un apport important;

ATTENDU QUE le projet passe toutefois en milieu agricole et que l'agriculture est un potentiel très important dans notre milieu;

ATTENDU QUE la demande de conformité n'est accompagnée que d'un plan sommaire du tracé sans autres documents techniques quant à l'impact du projet sur le milieu agricole;

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Jean Tanguay
APPUYE PAR Monsieur Frédéric Trépanier

ET RESOLU QUE le Conseil se prononce dès le mois de juin sur la demande de conformité, dans la mesure où le Ministre délégué nous fournisse les documents pertinents quant aux mesures qu'entend prendre son Ministère face à l'impact du projet sur le milieu.

ADOpte A L'UNANIMITE

ITEM 7. DEMANDE D'AMENDEMENT AU R.C.I.: VILLE DE CARIGNAN

La ville de Carignan présente une résolution (#85-74) à l'effet de modifier le R.C.I. afin que la ville soit exclue de l'article 12.6 concernant le nombre, la hauteur et l'aire totale des enseignes le long des routes 133, 223, 112 et 116.

85-627

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Frédéric Trépanier
APPUYE PAR Monsieur Jean Tanguay

ET RESOLU QUE la demande de la ville de Carignan soit acheminée au Comité consultatif d'aménagement pour étude.

ADOpte SUR DIVISION MONSIEUR YVES MENARD AYANT VOTE CONTRE.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

ITEM 8. DEMANDE D'AMENDEMENT AU R.C.I.: ORDRE DES ARPENTEURS-GEOMETRES DU QUEBEC

Essentiellement, l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec demande à la M.R.C. de modifier le R.C.I. de façon à ce que le "morcellement par aliénation" fasse l'objet d'un permis de lotissement au même titre qu'une "opération cadastrale".

85-628

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Frédéric Trépanier
APPUYE PAR Monsieur Jean Tanguay

ET RESOLU QUE la demande de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec soit référée au Comité consultatif d'aménagement pour étude.

ADOPTE A L'UNANIMITE

ITEM 9. AUTORISER LE COORDONNATEUR AU SCHEMA A ASSISTER AU CONGRES DE L'A.Q.U.

85-629

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Marcel Lacoste
APPUYE PAR Monsieur Michel Chapdelaine

ET RESOLU QUE le coordonnateur au schéma, monsieur Jean Bergeron, soit et est autorisé à assister au congrès annuel de l'Association québécoise d'urbanisme qui se tiendra à Hull les 8, 9 et 10 mai prochain et que les frais inhérents à ce congrès soient défrayés par la M.R.C.

ADOPTE A L'UNANIMITE

ITEM 10. CHOIX D'UN IMPRIMEUR POUR LES ETUDES SPECIFIQUES

Suite à un appel d'offres auprès de trois imprimeurs de la région, relativement à l'impression de neuf études, et suite au fait qu'un seul imprimeur a répondu à cet appel, le Conseil demande au secrétaire-trésorier de retourner en appel d'offres afin d'avoir un éventail plus vaste quant au coût de réalisation du travail.

ITEM 11. DEPOT DU PROCES-VERBAL DU COMITE CONSULTATIF D'AMENAGEMENT, ASSEMBLEE DU 15 AVRIL 1985

Suite à la lecture du procès-verbal, monsieur le conseiller René Gendron demande certaines explications au directeur général quant aux orientations du Comité face au dossier patrimonial.

Le directeur général informe monsieur le Conseiller que le Comité n'a pris aucune décision quant à la possibilité de ne plus exclure les municipalités d'une partie du chapitre touchant le R.C.I., il s'agit plutôt d'une piste de réflexion à l'heure actuelle.

ITEM 12. COMPENSATION FINANCIERE POUR LES MEMBRES DU C.C.A.

Suite à la recommandation du Comité consultatif d'aménagement à l'effet que:



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

- . l'aide financière soit attribuée aux membres sous forme de jetons de présence;
- . le Conseil mette à la disposition des membres un montant forfaitaire annuel de 3 000.00 \$ divisé au prorata des présences totalés;
- . chaque municipalité locale défraie les coûts de déplacements de chacun de ses membres, selon le mode qu'elle choisira;

le Conseil convient d'adopter la politique suivante:

85-630

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Yves Ménard
APPUYE PAR Monsieur René Gendron

ET RESOLU QUE le Conseil adopte la politique d'aide financière aux membres du Comité consultatif d'aménagement qui suit:

- . l'aide financière est attribuée aux membres sous forme de jetons de présence;
- . chaque membre reçoit 20.00 \$ pour sa présence à chacune des assemblées régulières ou spéciales;
- . chaque municipalité locale défraie les coûts de déplacements de chacun de ses membres selon le mode qu'elle choisira;

QUE les sommes déboursées par la M.R.C. soient prises à même le budget de fonctionnement.

ADOPTE A L'UNANIMITE

ITEM 13. BORDEREAU #41 DES COMPTES A PAYER

85-631

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Jean Tanguay
APPUYE PAR Monsieur Ferdinand Borremans

ET RESOLU QUE le bordereau des comptes à payer #41, chèque #2082 à chèque S155 à chèque S199, au montant de 19 752.73 \$ soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOPTE A L'UNANIMITE

ITEM 14. CORRESPONDANCE

- 634 26-03-85 Lettre de MADAME CATHERINE J. McMURRAY, secrétaire-trésorière, M.R.C. MASKINONGE, accompagnant une résolution demandant l'appui de notre M.R.C. afin de changer la méthode de réservation dans la réserve Mastigouche.
- 635 27-03-85 Lettre de MONSIEUR LOUIS CHOINIÈRE, préfet, M.R.C. HAUTE-YAMASKA, demandant à notre préfet de supporter sa candidature lors de la formation du comité d'orientation formé par la SPRS.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

- 636 28-08-85 Lettre de MONSIEUR LAURENT OLIVIER, directeur général, VILLE DE MONT-ST-HILAIRE, accompagnant le règlement d'emprunt #692.
- 637 01-01-85 Lettre de MONSIEUR MAXIME PLAMONDON, attaché politique, MINISTERE ENERGIE ET RESSOURCES, accusant réception du règlement #8-2.
- 638 01-01-85 Lettre de MONSIEUR HENRI LEMAY, ministre délégué, DEVELOPPEMENT ET VOIRIE DES REGIONS, demandant un avis de conformité à la M.R.C. relativement au prolongement de l'autoroute 35 à Chambly.
- 639 02-04-85 Lettre de MONSIEUR JEAN-GUY GAUDETTE, président, COMITE DE PROTECTION DU MONT ST-BRUNO, accompagnant le mémoire soumis par le Comité face au projet de Loi 13.
- 640 02-04-85 Lettre de MADAME GISELE COLLETTE, secrétaire-trésorière, SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, accompagnant une facture de 1 125.00 \$ relativement à la traverse d'hiver.
- 641 02-04-85 Lettre de MONSIEUR CLAUDE CHAMBERLAND, directeur général, M.R.C. VALLEE-DE-L'OR, accompagnant une résolution demandant l'appui de la M.R.C. relativement à l'accès aux listes électorales.
- 642 04-04-85 Lettre de MESDAMES BLANDINE TIBERIO et LUCILLE MAILHOT, citoyennes de SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, sensibilisant le Conseil de la M.R.C. à l'importance d'établir un service de transport en commun dans ce secteur de la M.R.C.
- 643 04-04-85 Lettre de MADAME GISELE COLLETTE, secrétaire-trésorière, SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU accompagnant les résolutions #85-092 et #85-093 qui demandent de modifier le R.C.I.
- 644 04-04-85 Lettre de MONSIEUR JEAN DEMERS, attaché politique, DEVELOPPEMENT ET VOIRIE DES REGIONS, accusant réception de la résolution de la M.R.C. relativement au pont sur la Richelieu.
- 645 11-04-85 Lettre de MONSIEUR PAUL-EMILE TREMBLAY, directeur du Service de l'Urbanisme, VILLE DE BELOEIL, relativement à l'enseigne de la M.R.C.
- 646 12-04-85 Lettre de MONSIEUR BENOIT ARIAL, directeur du Service de la Vérification, accusant réception du Rapport financier 1984 de la M.R.C.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

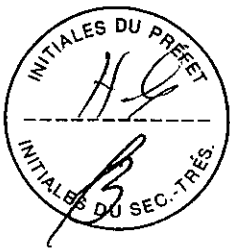
- 647 12-04-85 Lettre de MONSIEUR MARCEL JUNIUS, président CONSEIL CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT, accompagnant le document "Bilan et perspective environnementale québécoise".
- 648 16-04-85 Lettre de MONSIEUR FRANCOIS CARON, directeur général, SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE, accusant réception de la demande de la M.R.C. Lajemmerais concernant une partie du terrain de la Défense nationale.
- 649 16-04-85 Lettre de MONSIEUR CLAUDE COMTOIS, greffier SAINT-BASILE-LE-GRAND, accompagnant le certificat de publication de l'avis public pour le cours d'eau Halde.
- 650 16-04-85 Lettre de MONSIEUR JOCELYN FORTIN, secrétaire général, ORDRE DES ARPENTEURS-GEOMETRES DU QUEBEC, demandant de considérer le morcellement par aliénation dans le R.C.I.
- 651 17-04-85 Lettre de MONSIEUR BERNARD DAIGNEAULT, directeur général, VILLE DE CARIGNAN, accompagnant la résolution #85-74 relativement à une demande d'amendement au R.C.I. concernant l'affichage le long des routes 223 et 112.
- 652 17-04-85 Lettre de MONSIEUR PIERRE DION, chef du service de l'aménagement des terres, MINISTERE DE L'ENERGIE ET DES RESSOURCES, accompagnant trois documents intitulés "Inventaire des parcelles fédérales"
- 653 17-04-85 Lettre de MADAME GISELE COLLETTE, secrétaire-trésorière, ST-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, accompagnant la résolution d'appui au Front d'aide pour la défense de la Raffinerie de sucre du Québec.
- 654 19-04-85 Lettre de MONSIEUR JACQUES ROY, responsable du programme Berge Neuves, MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, confirmant la tenue dans notre M.R.C. d'une réunion d'information relativement au programme Berges Neuves.
- 655 22-04-85 Lettre de MONSIEUR NORMAND JOBIDON, chef de service, MINISTERE DE L'ENERGIE ET DES RESSOURCES, accusant réception du règlement #8-2.

PUBLICATION D'AVRIL 1985

Projet de loi 2
Loi modifiant diverses dispositions
législatives concernant les finances
municipales

Le bulletin de Carignan

vol.3,
1er trimestre



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

Gazette Officielle	20 mars 1985 no. 13
Ski Alpin au Québec Etudes auprès de la population 1983-1984	octobre 1984
Répertoire Sous-traitants de la Montérégie SPRS	1985
L'urbaniste	vol.2/no.3 janvier/février 1985
Gazette Officielle	no.14, 27 mars
L'U.M.R.C Informe	vol.9, no.7 avril 1985
U.R.B.A.	avril 1985
L'informatiq Ass. des techniciens en évaluation foncière	vol.1, no.2
Pourvoiries Québec 1985 M.L.C.P.	
La Chasse récréative au Québec en 1981	
Gazette officielle	no.15, 3 avril
Projet de loi 129 Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et diverses dispositions législatives	
Bulletin Mallette, Major & Martin	vol.2, no.1 mars 1985
Le Gouvernail St-Hyacinthe	vol.1, no.24
Répertoire des médias de la Montérégie	janvier 1985
ZEC Québec 1985 Répertoire - Code d'éthique	
Municipalité	mars-avril 1985
Muni-actualités Journal de la révision des lois municipales	avril 1985
Le gouvernail St-Jean-sur-Richelieu	vol.1, no.24

ITEM 15. AFFAIRES PUBLIQUES

Aucune question de la part du public.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

ITEM 16. VARIA

16.1 Règlement d'emprunt #700, ville de Mont-St-Hilaire

85-632

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autre que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la Municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement par le secrétaire-trésorier de la M.R.C. est le 30 avril 1985 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur des travaux dans le prolongement des rues déjà existantes et situées en "zone blanche".

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Michel Chapdelaine
APPUYE PAR Monsieur Jean Tanguay

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement #700 de la ville de Mont-St-Hilaire.

ADOpte A L'UNANIMITE

16.2 Règlement d'emprunt #1067-85, ville de Beloeil

85-633

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autre que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la Municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement par le secrétaire-trésorier de la M.R.C. est le 26 avril 1985 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;



No de résolution
ou annotation

85-633
(suite)

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur des travaux dans le prolongement des rues déjà existantes et situées en "zone blanche".

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Bertrand Poulin
APPUYE PAR Monsieur Yves Ménard

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement #1067-85 de la ville de Beloeil.

ADOpte A L'UNANIMITE

16.3 Règlement d'emprunt #1068-85, ville de Beloeil

85-634

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autre que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la Municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement par le secrétaire-trésorier de la M.R.C. est le 26 avril 1985 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

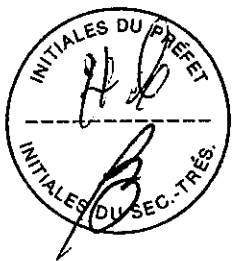
ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur des travaux dans le prolongement des rues déjà existantes et situées en "zone blanche".

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Bertrand Poulin
APPUYE PAR Monsieur Yves Ménard

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement #1068-85 de la ville de Beloeil.

ADOpte A L'UNANIMITE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

16.4 Règlement d'emprunt #1072-85, ville de Beloeil

85-635

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autre que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la Municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement par le secrétaire-trésorier de la M.R.C. est le 26 avril 1985 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur la projection d'une rue située en "zone blanche"

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Bertrand Poulin
APPUYE PAR Monsieur Yves Ménard

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement #1072-85 de la ville de Beloeil.

ADOpte A L'UNANIMITE

16.3 "Berges Neuves"

Le directeur général de la M.R.C. présente les grandes lignes du programme provincial "Berges Neuves" et souligne aux membres du Conseil qu'une personne-ressource, au sein du personnel de la M.R.C., madame Andrée Turenne (environnementaliste) est à leur disposition pour toutes informations supplémentaires ou comme support technique.



No de résolution
ou annotation

85-636

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

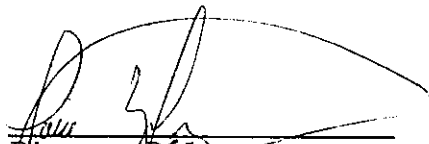
ITEM 17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE


IL EST PROPOSE PAR Monsieur Jean Tanguay
APPUYE PAR Monsieur Ferdinand Borremans

ET RESOLU QUE l'assemblée soit levée, tous les points à
l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOpte A L'UNANIMITE

Il est 21h45.


Pierre Bélanger
secrétaire-trésorier


Honorius Charbonneau
préfet



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu**